

Commune de Gabian
EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe.

Procuration : de Madame HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrine à Monsieur FOREZ Daniel.

Membres absents : Madame PAILLES Pilar et Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

55/2018 : Changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de délibérer afin de confirmer la convention signée pour la transmission des actes.

La transmission des actes est soumise au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

La commune doit donc s'engager à utiliser le dispositif suivant : BLES (BERGER LEVRAULT ECHANGE SECURISE), pour l'envoi des actes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTER** la convention pour la transmission des actes.
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le Maire,


